

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. LE GALLO François, Maire.

Présents : MM GUILMOT Jean-Pierre, WEBER François, DECAUX Nicolas, LARCHEVEQUE Marc, CHERON Dominique MMES BAUDIN Marie-Thérèse, BIENFAIT-LOISEL Nadine, DECHAMPS Catherine.

Étaient absents excusés : Mme SOMMELLA Hélène, M. VASTEL Guillaume.

Secrétaire de séance : Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine.

### **Approbation du procès-verbal du 23 mai 2017.**

### **Organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2017.**

#### **Délibération n° 22/2017**

Le maire informe le conseil municipal que le décret n° 2017-1108 du 28 juin 2017 permet le retour, par dérogation, à l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Il expose que les parents d'élèves ont été questionnés et qu'une majorité se sont prononcés pour une organisation sur 4 jours.

Il informe qu'actuellement le fonctionnement des rythmes scolaires est assuré par 3 personnes et qu'à la rentrée de septembre, il n'y en aura plus qu'une. Trouver des personnes qualifiées s'avère impossible dans un délai si court.

**En conséquence, il soumet au conseil municipal le principe du retour de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.**

**Ont voté Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Maire est chargé de présenter cette décision au Conseil d'École, puis de formaliser à Madame la Directrice d'Académie de Rouen, une demande conjointe d'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire répartie sur 4 jours.

### **Approbation de l'appel à cotisations effectué par le Syndicat en date du 24/05/2017.**

### **Financement des sommes dues à la Métropole Rouen Normandie au titre du**

#### **transport scolaire 2015-2016      Délibération n° 23/2017**

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de délibérer afin d'avaliser le financement de la contribution communale sollicitée par le Syndicat Intercommunal du CES de Duclair dans l'objectif d'assurer le financement des sommes restant dues à la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de la mise en œuvre d'un transport des collégiens au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'à regret, les services du Syndicat ont été destinataire en avril dernier d'une ultime relance des services de la Trésorerie Principale de Rouen, portant sur un montant de

64 578 € restant due à la Métropole Rouen Normandie au titre du recouvrement des charges du transport scolaire des collégiens de l'année scolaire 2015-2016.

Ce montant correspond à la prise en charge par le syndicat du montant de l'abonnement annuel au transport scolaire des collégiens pour l'année 2015-2016.

A cette époque, le syndicat émettait des titres de recettes auprès des parents d'élèves pour une somme de 60 euros (en qualité d'accompagnement des familles) et reversait ce solde en fin d'exercice scolaire à l'attention de la Métropole, organisateur de premier ordre de ce circuit de transport.

Cependant, aucune pièce comptable n'est parvenue en temps voulu à l'attention de son secrétariat, l'ensemble des courriers ayant été transférés à l'ancienne adresse postale de ce dernier, à savoir celle du pôle de proximité métropolitain de Duclair.

Par ailleurs et du fait d'une problématique technique interne aux services de la Métropole, aucun pli ne leur avait été retourné.

Cette somme n'ayant pu en conséquence et de fait être votée à l'occasion du vote du BP 2017, le Syndicat a mis en œuvre un appel à contribution communale, dont le calcul s'est structuré sur la base de la clé de répartition suivante :

COMMUNES	POPULATION TOTALE au 1er janv 2016 (domaine Insee)	POURCENTAGE REPARTITION POPULATION	MONTANT A REPARTIR	MONTANT A DEDUIRE	MONTANT A FINANCER
ANNEVILLE	1230	8,21%	5 303,88 €	1 314,10 €	3 989,78 €
BARDOUVILLE	685	4,57%	2 953,79 €	731,84 €	2 221,95 €
BERVILLE	565	3,77%	2 436,34 €	603,63 €	1 832,70 €
DUCLAIR	4191	27,98%	18 072,01 €	4 477,56 €	13 594,44 €
EPINAY	543	3,63%	2 341,47 €	580,13 €	1 761,34 €
HENOUVILLE	1249	8,34%	5 385,81 €	1 334,40 €	4 051,41 €
JUMIEGES	1777	11,87%	7 662,60 €	1 898,50 €	5 764,10 €
MESNIL\JUMIEGES	638	4,26%	2 751,12 €	681,62 €	2 069,50 €
SAINT PAER	1335	8,91%	5 756,65 €	1 426,28 €	4 330,37 €
ST PIERRE	2272	15,17%	9 797,09 €	2 427,35 €	7 369,74 €
YVILLE	491	3,28%	2 117,24 €	524,57 €	1 592,67 €
TOTAL	14976	100,00%	64 578,00 €	16 000,00 €	48 578,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 CONSIDERANT que l'excédent consolidé du syndicat, s'élevant à 116 500 €, ne permet pas de prendre en charge cette somme car ce dernier est d'ores et déjà affecté au financement des charges de personnel, du salaire de l'agent mis à disposition du CDG 76 et des charges de gestion courante ;  
 CONSIDERANT que toute nouvelle dépense engendrerait l'émergence d'un déficit, principe formellement interdit par les dispositions de la comptabilité publique ;  
 CONSIDERANT en ce sens que seule la mise en œuvre d'un appel de cotisations est envisageable à ce jour dans l'objectif de régulariser cette situation ;  
 APPROUVE

Le financement de la somme de 1 592,67 €, dont le calcul a été précisé au sein du tableau de synthèse présenté en préambule ;

## Questions diverses.

### Recrutement vacataires ?

Le recrutement d'un vacataire ou d'un animateur en CDD aux écoles pour l'éducation sportive sur le temps scolaire, à la demande des enseignantes est à l'étude. Le maire propose que ce sujet soit abordé à la prochaine réunion du Conseil Municipal voir au courant du premier trimestre.

### Garderie le mercredi matin

La mise en place d'une garderie le mercredi matin à la rentrée sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le 23 août (date à confirmer)

### Absence de deux agents communaux

Le maire informe que deux agents communaux seront absents durant une partie du deuxième semestre, il précise que les dispositions pour leur remplacement seront prises pour qu'il n'y ait aucune interruption du service.

Fin de la séance à 20 heures.



le maire  
F. LE GALLO